



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0  
Révision: 12.02.2026

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187  
Date de dernière parution:  
16.09.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Immersol™ 518 N  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 2300-P0GY-Y009-GFMF

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Sciences de la vie, Recherche et développement scientifiques  
Utilisation industrielle et professionnelle  
Huile d'immersion pour la microscopie, sans halogène

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Carl Zeiss Jena GmbH  
Emplacement Oberkochen  
Adresse : Carl-Zeiss-Straße 22  
D-73447 Oberkochen  
Téléphone : +49 7364 20-0  
Informations Techniques : Technologie Chimie et Matériaux  
Téléphone : +49 7364 20-4599  
Téléfax : +49 7364 20-4521  
Sécurité des produits : Technologie Chimie et Matériaux  
Adresse e-mail : SDS@zeiss.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency CONTACT (24-Hour-Number) : GBK GmbH Global Regulatory Compliance +49 (0)6132-84463

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

**Intervention:**

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Ester d'acide adipique et de di(8-	195371-10-9	Skin Irrit. 2; H315	>= 20 - < 30



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane)	430-080-6		
bis(isopropyl)naphtalène	38640-62-9 254-052-6 01-2119565150-48	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 1; H410	>= 20 - < 25
Ester d'acide succinique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane)	195371-13-2	Skin Irrit. 2; H315	>= 10 - < 20
huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5 232-455-8 01-2119487078-27	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.  
Ne rien donner à boire ni à manger.  
Ne PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche  
Mousse  
Sable  
Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, du monoxyde/dioxyde de carbone ainsi que d'autres gaz et vapeurs toxiques peuvent se former.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Danger de glissement causé par les fuites de produit / le produit renversé.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Elimination adéquate, Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver hermétiquement fermé. Tenir à l'écart des rayons directs du soleil et des sources de chaleur.
- Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.  
Ne pas mélanger avec d'autres liquides d'immersion.
- Température de stockage recommandée : 12 - 28 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Aucune application finale supplémentaire n'est prévue en dehors des utilisations mentionnées dans la section 1.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Éviter le contact avec les yeux, le cas échéant, porter des lunettes de protection.
- Protection des mains
- Matériel : Caoutchouc nitrile
- Délai de rupture : > 480 min
- Épaisseur du gant : 0,11 mm



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

---

Remarques	:	Éviter le contact avec la peau. Utiliser des gants de protection adaptés à chaque usage, résistant aux produits chimiques correspondants (DIN EN 374). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.
Protection de la peau et du corps	:	Entreposer séparément les vêtements de travail.
Protection respiratoire	:	N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Mesures de protection	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Protection préventive de la peau

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	légère, aromatique
Point/intervalle d'ébullition	:	> 250 °C
Point d'éclair	:	180 °C Méthode: ISO 2592
pH	:	Non applicable
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	840 mm <sup>2</sup> /s (23 °C) Méthode: DIN 51562
	:	245 mm <sup>2</sup> /s (40 °C) Méthode: DIN 51562
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	insoluble
Densité	:	0,972 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) Méthode: DIN 51757



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de la chaleur, des sources de chaleur et des rayons directs du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition en utilisation conforme.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

#### **Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2 000 mg/kg  
Méthode: Directive 96/54/CE, B.1

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **bis(isopropyl)naphtalène:**



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,6 mg/l  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 4 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **huile minérale blanche (pétrole):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2 000 mg/kg  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### **Composants:**

#### **Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Méthode : Directive 92/69/CEE B.4  
Résultat : Irritation de la peau

#### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Ester d'acide succinique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Résultat : Irritation de la peau

### **huile minérale blanche (pétrole):**

Espèce : Lapin  
Méthode : voir texte créé par l'utilisateur  
Résultat : Pas d'irritation de la peau



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0  
Révision: 12.02.2026

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187  
Date de dernière parution:  
16.09.2025

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directive 92/69/CEE B.5  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **huile minérale blanche (pétrole):**

Espèce : Lapin  
Méthode : voir texte créé par l'utilisateur  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : Directive 96/54/CE, B.6  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

##### **huile minérale blanche (pétrole):**

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Test cytogénétique (aberration chromosomique), hamster chinois : aucune référence à des effets mutagènes. (OCDE, Test No. 473)

Test d'Ames, Salmonella typhimurium : aucune référence à des effets mutagènes. (CEE B14)

##### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : négatif

##### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Cancérogénicité - Evaluation : négatif

### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : négatif

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Toxicité à dose répétée - Evaluation : DSENO oral, rat : 500 mg/kg (durée du test : 28 h, période de suivi : 42 j, OCDE TG 407)



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

### **Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

#### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **huile minérale blanche (pétrole):**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Information supplémentaire**

### **Produit:**

Remarques : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### **Composants:**

#### **Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Remarques : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

### **Produit:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### **Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 5,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directive 92/69/CEE C.1  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

CL0 (Cyprinus carpio (Carpe)): >= 5,40 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directive 92/69/CEE C.1  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 6,1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: Directive 92/69/CEE C.2  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

CE0 (Daphnia (Daphnie)): >= 6,10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: Directive 92/69/CEE C.2  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1,6 mg/l  
Durée d'exposition: 504 h  
Contrôle analytique: oui  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 3,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: Directive 92/69/CEE C.3  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >= 3,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: Directive 92/69/CEE C.3  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (boue activée): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: EG L133/118 (5,88)  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### bis(isopropyl)naphtalène:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Poisson): 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : LL50 (Daphnia (Daphnie)): 1,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE0 (Daphnia (Daphnie)): 0,16 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: DIN 38412

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 13 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jours  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE0 (Algues): 0,15 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### huile minérale blanche (pétrole):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0  
Révision: 12.02.2026

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187  
Date de dernière parution:  
16.09.2025

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 13 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: Essai de Sturm modifié

##### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Elimination physico-chimique : Remarques: Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 8,9 (25 °C)  
Méthode: Directive 92/69/CEE A.8

##### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu: Sol  
Koc: 50000  
Méthode: OCDE ligne directrice 121

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

### Composants:

#### **huile minérale blanche (pétrole):**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Donnée non disponible

### **12.7 Autres effets néfastes**

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas décharger dans l'environnement.  
Élimination adéquate

### Composants:

#### **Ester d'acide adipique et de di(8-méthyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) décane):**

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Élimination adéquate

#### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, les eaux de surface ou le sol.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.  
Mettre les emballages rincés à la disposition des services de



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0  
Révision: 12.02.2026

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187  
Date de dernière parution:  
16.09.2025

recyclage locaux.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR** : UN 3082  
**IMDG** : UN 3082  
**IATA** : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Bis (isopropyl) naphthalene, mixture)  
**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(BIS (ISOPROPYL) NAPHTHALENE, MIXTURE)  
**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Bis (isopropyl) naphthalene, mixture)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionne- : 964



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

ment (avion cargo)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3  
Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable  
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable  
Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable  
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 36  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4511

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non nécessaire.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont accompagnées d'un trait vertical dans la marge gauche.  
révision complète

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Règ. 1272/2008, Annexe VI  
TRGS 900  
TRGS 903  
Dispositions internationales sur les marchandises dangereuses  
Données du fournisseur

### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2 H315  
Aquatic Chronic 2 H411

### Procédure de classification:

Méthode de calcul  
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, trans-



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 10.0

Immersol™ 518 N

Matériel: 000000-0424-187

Révision: 12.02.2026

Date de dernière parution:  
16.09.2025

---

port, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR